



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

5^{ème} séance du mardi 9 octobre 2018

Présidence de M. Valéry Beaud, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2017/21 de la Municipalité, du 24 mai 2017 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver la réponse au postulat de M. Giampiero Trezzini et crts « Et si on changeait de paradigme dans le domaine de l'électricité domestique ? » ;
2. d'approuver la réponse au postulat de M. Yves Ferrari « Entre la production et consommation : les SIL. Un pas vers la société à 2'000 W ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi neuf octobre deux mil dix-huit.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

5^{ème} séance du mardi 9 octobre 2018

Présidence de M. Valéry Beaud, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Matthieu Carrel : « Protection du patrimoine et densification : plus de sécurité et de prévisibilité » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi neuf octobre deux mil dix-huit.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

5^{ème} séance du mardi 9 octobre 2018

Présidence de M. Valéry Beaud, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Fabrice Moscheni : « Connaître et réduire le risque des perturbateurs endocriniens à Lausanne » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération tel qu'amendé par la commission et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi neuf octobre deux mil dix-huit.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

5^{ème} séance du mardi 9 octobre 2018

Présidence de M. Valéry Beaud, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2017/45 de la Municipalité, du 21 septembre 2017 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'autoriser la Municipalité à octroyer à la Fondation EMS Le Marronnier un droit distinct et permanent de superficie aux conditions énoncées dans le présent préavis.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi neuf octobre deux mil dix-huit.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

5^{ème} séance du mardi 9 octobre 2018

Présidence de M. Valéry Beaud, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la pétition de M^{me} et M. Stoja et Radoslav Pantic et consorts (263 sign.) contre le projet d'un salon de prostitution à la rue Mathurin-Cordier 13
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte :

que la Municipalité a déjà étudié et répondu à cette pétition, laquelle est devenue sans objet.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi neuf octobre deux mil dix-huit.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

5^{ème} séance du mardi 9 octobre 2018

Présidence de M. Valéry Beaud, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la pétition de M. Bertrand Dumusc et consorts (433 sign.) : « Stationnement Bellerive : gratuité le dimanche »
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication, en vertu de l'article 73 *litt. b)* du Règlement du Conseil communal.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi neuf octobre deux mil dix-huit.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

5^{ème} séance du mardi 9 octobre 2018

Présidence de M. Valéry Beaud, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la pétition de Mme Edna Chevalley (109 sign.) : « Pour un abribus ligne 64 Pra Collet - Croisettes »
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication, en vertu de l'article 73 *litt. b)* du Règlement du Conseil communal.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi neuf octobre deux mil dix-huit.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

5^{ème} séance du mardi 9 octobre 2018

Présidence de M. Valéry Beaud, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la pétition de M. Bruno Corthésy (1 sign.) : « Pour la réalisation de logements à la place des halles d'exposition de Beaulieu »
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication, en vertu de l'article 73 *litt. b)* du Règlement du Conseil communal.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi neuf octobre deux mil dix-huit.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

5^{ème} séance du mardi 9 octobre 2018

Présidence de M. Valéry Beaud, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la pétition de M. Bruno Corthésy (1 sign.) : « Pour la réalisation de logements sur la parcelle de la SAGRAV avenue de Rhodanie 13 »
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication, en vertu de l'article 73 *litt. b)* du Règlement du Conseil communal.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi neuf octobre deux mil dix-huit.

Le président :

Le secrétaire :



E X T R A I T
DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE
5^{ème} séance du mardi 9 octobre 2018
Présidence de M. Valéry Beaud, président
Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M^{me} Anita Messere : « L'intégralité de la Municipalité soutient-elle avec certitude son Corps de police ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi neuf octobre deux mil dix-huit.

Le président :

Le secrétaire :



E X T R A I T
DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE
5^{ème} séance du mardi 9 octobre 2018
Présidence de M. Valéry Beaud, président
Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de Mme Anita Messere : « Festival de la Cité retrouvera-t-il son âme populaire ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi neuf octobre deux mil dix-huit.

Le président :

Le secrétaire :



E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

5^{ème} séance du mardi 9 octobre 2018

Présidence de M. Valéry Beaud, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de Mme Anita Messere : « Le Service de la propreté urbaine compte-t-il réellement se rendre utile pour les personnes dans l'impossibilité de se déplacer à la déchetterie ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi neuf octobre deux mil dix-huit.

Le président :

Le secrétaire :



E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

5^{ème} séance du mardi 9 octobre 2018

Présidence de M. Valéry Beaud, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Fabrice Moscheni : « Combien coûtent les subventions pour augmenter les performances immobilières de la CPCL ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi neuf octobre deux mil dix-huit.

Le président :

Le secrétaire :



E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

5^{ème} séance du mardi 9 octobre 2018

Présidence de M. Valéry Beaud, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Fabrice Moscheni : « *Qu'en est-il de la formation des municipaux faisant partie du conseil d'administration de la CPCL ?* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi neuf octobre deux mil dix-huit.

Le président :

Le secrétaire :